



- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Louveciennes, le 14 novembre 2008

Wizzgo reste déterminé à offrir un service de Recording On Demand

Wizzgo prend acte, avec regret, des décisions du Tribunal de Grande Instance de Paris lui interdisant de proposer à l'enregistrement les programmes des chaînes du groupe France Télévisions, de NT1 et de TF1, mais se réserve la possibilité d'en faire appel.

Si ces décisions amèneront Wizzgo à modifier une partie du process technologique aujourd'hui utilisé, elles ne remettent pas en cause le service et sa capacité de répondre aux besoins de centaines de milliers d'utilisateurs qui souhaitent aujourd'hui disposer de leurs contenus audiovisuels de manière différée et sur tous les supports.

Enfin, alors que les pouvoirs publics jugent prioritaires la lutte contre le piratage ainsi que la création du cadre juridique indispensable au développement des offres légales de programmes audiovisuels, Wizzgo ne doute pas que les services de magnétoscopes numériques en ligne seront prochainement considérés comme une réelle contribution à ces objectifs avec, si nécessaire, les précisions réglementaires adéquates.

Il est évident que l'évolution de la technologie et des usages rend inéluctable le développement de tels services dématérialisés.

Contacts Presse :

THE DESK – Laurence de la Touche : 01 45 61 49 67 / l.delatouche@thedesk.fr